



Ministère des Finances

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° ~~074~~ /CAB/MIN/FINANCES/2012 DU.....13.JAN.2012...
MODIFIANT ET COMPLETANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 066/CAB/MIN/
FINANCES/2011 DU 29 NOVEMBRE 2011 FIXANT LES MODALITES DE
TRAITEMENT DE L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES GREVANT LES
STOCKS ET DES CREDITS D'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES EXISTANT
AU 31 DECEMBRE 2011

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu la Constitution, telle que révisée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en son article 93 ;

Vu l'Ordonnance-loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er}, point 9 ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Vu le Décret n° 011/42 du 22 novembre 2011 portant mesures d'exécution de l'Ordonnance-loi n° 10/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée, spécialement en son article 163 ;

Revu l'Arrêté Ministériel n° 066/CAB/MIN/FINANCES/2011 du 29 novembre 2011 fixant les modalités de traitement de l'impôt sur le chiffre d'affaires grevant les stocks et des crédits d'impôt sur le chiffre d'affaires existant au 31 décembre 2011 ;

Considérant la nécessité et l'urgence,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Les articles 2, 3, 5 et 6 de l'Arrêté Ministériel n° 066/CAB/MIN/FINANCES/2011 du 29 novembre 2011 fixant les modalités de traitement de l'impôt sur le chiffre d'affaires grevant les stocks et des crédits d'impôt sur le chiffre d'affaires existant au 31 décembre 2011 sont modifiés et complétés comme suit :

« Article 2 :

Les entreprises assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée et qui, à la date du 1^{er} janvier 2012, détiennent des stocks bénéficient d'un crédit d'impôt sur le chiffre d'affaires.

